

Les forêts des anciens terrains exondés de la vallée du Rhin

Autor(en): **Decoppet, M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **56 (1905)**

Heft 6

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785212>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

56^{me} ANNÉE

JUIN 1905

N^o 6

Les forêts des anciens terrains exondés de la vallée du Rhin.*

Résumé d'un article publié dans la „Schweiz. Zeitschrift für Forstwesen“, par *M. Rietmann*,
Bezirksförster à Altstätten.

La partie de la vallée du Rhin dont il est question ici s'étend du territoire de St-Margreten, à la frontière cantonale de St-Gall et des Grisons et elle atteint parfois une largeur de plus d'une lieue. Elle est recouverte aujourd'hui de luxuriants pâturages, de champs de blé et de maïs. Il n'en a pas toujours été ainsi et dans la première moitié du siècle dernier, le Rhin non corrigé divaguait dans la plaine, à la façon des rivières torrentielles, la recouvrant souvent de couches d'alluvions fertiles, ailleurs, par contre, de bancs de graviers plus ou moins étendus. Sur ces terrains se trouvait presque partout une forêt touffue de vernes, de saules blancs, de peupliers noirs, de bouleaux et de chênes, entrecoupée de nombreux vides voués au parcours des chevaux et du bétail bovin, ou fauches à l'arrière saison.

Abstraction faite du parcours, nous pouvons dire que le rendement de ces boisés était des plus faibles, si ce n'est même nul. Les populations riveraines utilisaient les bois pour la construction des ouvrages de défense contre les dégradations du fleuve; mais chacune pour soi, sans s'occuper du voisin. Ces bois ne suffisaient pas toujours et les forêts croissant sur les collines environnantes devaient souvent être mises à réquisition.

La correction du Rhin commencée vers le milieu du siècle dernier ne tarda pas à modifier cet état de choses. Les forêts clairiérées furent peu à peu refoulées et le sol voué à la culture agricole. Les taillis existant encore actuellement le long du Rhin forment une bande longue d'environ 65 km, dont la largeur est

* Vide Schweiz. Zeitschrift für Forstwesen, No. 6, 1905: „Die Auwaldungen des st. gallischen Rheintals.“

de 100—200 m dans la partie inférieure de la vallée, alors qu'elle atteint près de 1000 m dans le haut.

Le caractère de la forêt a également changé. C'est aujourd'hui un taillis composé, dont le sous-bois est formé de vernes blanches et l'étage supérieur, de saules blancs, de peupliers noirs,

de bouleaux et de chênes. Le taillis, à révolution de 12 à 20 ans, livre actuellement de fort beaux rendements. Les parcelles de terrain gagnées sur le fleuve, sont la propriété de l'entreprise de la correction du Rhin; cette dernière a fait reboiser au moyen de vernes, les nombreux bancs de sable et de gravier, alors que les parties plus élevées étaient plantées en résineux qui montrent jusqu'à ce jour, un fort bel accroissement.



Peuplement de vernès blancs âgé de 25 ans, dans lequel le parcours et la fane n'ont pas été exercés et qui a beaucoup souffert à l'origine du fait du houblon sauvage.

Dans la partie supérieure de la correction ou existent de hautes digues latérales, le parcours du bétail continua à être en usage, alors que ce ne fut pas le cas plus bas. Celui qui écrit ces lignes avait l'intention à l'origine de régulariser le parcours du bétail en séparant la forêt du pâturage proprement dit, comme on le fait à la montagne. Heureusement qu'il n'en fut rien. En

effet, partout où le parcours et le fauchage furent abandonnés, le houblon sauvage apparut en grande quantité et vint mettre en danger, l'existence de la forêt. Cette plante existait auparavant il est vrai; mais elle était constamment retardée dans son développement et ne pouvait pas devenir envahissante.

Si nous comparons aujourd'hui deux régions voisines, l'une pâturée et fauchée en partie, l'autre pour ainsi dire abandonnée à elle même, le contraste nous apparaît d'une façon frappante. Dans la première, les vernes montrent un bel accroissement et s'élancent semblables à des tiges de hêtre; dans l'autre, par contre, le houblon recouvre et enlace les rejets flexibles de la verne et les couche sur le sol. Ajoutons à cela, dans les boisés



Peuplement de vernes blanches de 18 à 20 ans, exempt de houblon sauvage. Mis en défends durant les deux premières années, puis plus tard ouvert au parcours. On fauche en outre chaque année et l'on ramasse la feuillée.

non pâturés, les ronces envahissant souvent les coupes, après l'exploitation du taillis, ou elles étouffent les rejets et les drageons; si bien qu'on doit avoir recours à la plantation pour compléter les vides.

Les alluvions déposées le long du fleuve sont des plus fertiles, d'un autre côté, la verne est peu exigeante quant au sol; aussi

l'accroissement ne paraît-il guère influencé défavorablement par l'usage excessif du parcours et du fauchage, entre les vieilles souches, ainsi que par la récolte de la fane. Cependant, ces exploitations accessoires ne sauraient être à leur place, dès l'année qui suit la coupe, surtout le parcours d'un bétail nombreux; si non celui-ci abîme les rejets, la forêt se clairière et elle se transforme petit à petit en pâturage. Certaines communes l'ont appris à leurs dépens et actuellement elles n'introduisent plus le bétail dans les boisés que trois années après la coupe du taillis.

Entre deux maux, dit-on, il faut choisir le moindre: c'est aussi ce que nous faisons ici quant au parcours des chèvres, aboli à la haute montagne mais que l'on tolère dans les forêts croissant le long du Rhin. Ces animaux ne nuisent guère en broutant les pousses de la verne, mais bien, par contre, en écorçant les jets d'un certain âge. Et encore la chose n'a-t-elle lieu que lorsque les chèvres une fois repues se retirent dans les taillis pour s'y reposer. Les chèvres, il est vrai, ne se plaisent guère dans ces boisés, car elles ont beaucoup à souffrir de la douve du foie (*Distomum hepaticum*). Les moutons n'occasionnent guère non plus de dommages à ces peuplements, mais les propriétaires préfèrent ne pas les introduire dans les taillis pour la même raison; en outre, ils ont encore beaucoup à souffrir du *Cysticerque* cérébral (*Cysticercus cerebrialis*).

Les règles principales admises pour le traitement des hautes futaies ne trouvent donc guère leur application, dans les peuplements croissant sur les alluvions du Rhin. Pour peu que l'on prenne les mesures citées plus haut, le parcours du bétail et la récolte de l'herbe entre les cépées du sous-bois, nous permettent de réaliser des rendements que nous ne pourrions obtenir, le jour où ces exploitations accessoires disparaîtraient de la forêt.

Nous avons eu l'occasion de faire jadis la même observation dans la vallée du Rhône, sur les terrains gagnés par la correction du fleuve. Les communes vaudoises de la plaine possèdent là une lisière de taillis, présentant la plus grande analogie avec ceux décrits par M. Rietmann. Or, tandis que la commune d'Ollon soumet ses peuplements au parcours des moutons, il n'en est plus de même dans les taillis voisins. Et, en effet, si les boisés d'Ollon restent à peu près indemnes du houblon sauvage et végètent normalement, ceux d'Aigle, par exemple, en souffrent à tel point qu'il était question dernièrement d'introduire de nouveau le parcours du mouton. Nous ne savons à quoi en est aujourd'hui cette question?

M. Decoppet.